

**COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
de GERGY – 7 Juillet 2009**

Après avoir validé le compte rendu de la dernière réunion, le Conseil Municipal :

AUTORISE le Maire à signer un avenant au contrat de maîtrise d'œuvre de l'aménagement d'une salle de classe, signé avec M Le Gallée, afin de tenir compte de l'intégration des travaux pour reprise du plancher d'une part et l'isolation des murs extérieurs d'autres part.

IMPUTE en section d'investissement l'acquisition du mobilier de la nouvelle salle de classe, l'acquisition d'une pompe aquatique ainsi qu'un réfrigérateur du 2nd local périscolaire.

MODIFIE les tarifs de la redevance d'assainissement, afin de les mettre en conformité avec la réglementation.

AUTORISE le Maire à signer un avenant à la convention signée avec la CAF pour permettre à la commune de déduire les participations de la CAF consenties aux allocataires de ressources modestes des montants dûs par les familles. La CAF remboursant ensuite ces sommes à la commune.

SOLLICITE une participation financière des communes de résidence des parents souhaitant utiliser la Halte Garderie. Cette participation financière sera calculée sur les bases coût heure/enfant constaté sur l'année civil n-1. Pour 2008, par exemple, ce coût était de 4,78 €/heure.

PREND connaissance des bilans des conventions publiques d'aménagement des lotissements « Sur la Velle » et « Le Beauchet » et n'émet aucune remarque particulière sur ces rapports.

DONNE son accord au SYDESL sur le montant estimatif de la contribution communale s'élevant à la somme de 5 700 € HT pour le remplacement de diverses horloges du réseau d'éclairage public. Ces modifications permettront d'interrompre l'éclairage public une partie de la nuit.

AUTORISE la signature d'une convention de mise à disposition par le Grand Chalon de divers équipements à l'espace multimédia.

MODIFIE le règlement intérieur de la commande publique pour les procédures adaptées.

MODIFIE le tableau des effectifs du personnel communal pour répondre à la demande d'un agent (diminution d'un temps de travail) et création d'un poste d'adjoint technique non titulaire à temps non complet à l'école maternelle.

ACCORDE une subvention de 450 € au Comité des Fêtes pour l'aider à financer le Disc Jockey qui assurera l'animation du bal organisé à l'occasion du 13 juillet prochain.

S'ENGAGE à verser une subvention annuelle d'équipement à l'Espérance afin de compenser l'annuité de l'emprunt qu'elle devra souscrire pour réaliser les travaux d'aménagement de son bâtiment.

SOUTIENT l'action visant à demander à ce que la Saône et Loire soit dotée d'un hélicoptère pour répondre aux besoins médicaux d'urgence.

FIXE les tarifs de location de la salle de danses de Villeneuve.

ENTEND le compte rendu de diverses consultations en matière d'assainissement et de voirie.

PROCEDE au tirage au sort des personnes susceptibles de siéger au sein de jury d'assises au cours de l'année 2010.

EST INFORME des horaires d'ouverture de la poste durant la période d'été.

FIXE au Jeudi 3 septembre 2009 à 18 H 30, la date de sa prochaine réunion.